



**SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU  
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE**

**Annexe : un rapport**

## PREAMBULE

Le présent schéma directeur définit, conformément aux dispositions de l'article L.711-8 du code de commerce et du décret n° 2006-309 du 16 mars 2006, le réseau consulaire de la circonscription de la chambre régionale de commerce et d'industrie Paris - Île-de-France (CRCI Paris - Île-de-France).

Il détermine le nombre de chambres de commerce et d'industrie de la circonscription, leur lieu d'implantation, leur circonscription territoriale. Il indique également le secteur géographique d'implantation et les limites administratives des délégations mentionnées aux articles 5 et 6 du décret n° 91-739 du 18 juillet 1991, modifié par le décret n° 2004-576 du 21 juin 2004.

Il a été établi par la CRCI Paris - Île-de-France en application du décret n° 2006-309 du 16 mars 2006, en concertation étroite avec les chambres de commerce et d'industrie de la circonscription, qui en ont débattu préalablement et se sont prononcées favorablement.

Il est accompagné d'un rapport justifiant, d'une part, les choix effectués au regard des objectifs de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs définis par la loi n°2005-882 du 2 août 2005 et par le décret n° 2006-309 du 16 mars 2006, d'autre part, la compatibilité avec le schéma directeur de la région Île-de-France en cours de révision.

Il a été adopté le 27 mars 2006 par l'Assemblée Générale de la CRCI Paris – Île-de-France à la majorité des deux tiers de ses membres, les membres des quatre CCI représentant l'ensemble des ressortissants de la circonscription ayant également approuvé le présent schéma.



### **I - CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS – ILE-DE-FRANCE (CRCI Paris - Île-de-France) :**

- La circonscription territoriale de la CRCI Paris - Île-de-France comprend les huit départements de la région Île-de-France :

- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Essonne (91)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)
- Val d'Oise (95)

- La circonscription territoriale de la CRCI Paris - Île-de-France est désignée ci-après par « **circonscription Paris - Île-de-France** ».

## **II - NOMBRE, LIEU D'IMPLANTATION ET CIRCONSCRIPTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DE LEURS DELEGATIONS (cf carte ci-jointe):**

La circonscription Paris - Île-de-France comprend, outre la chambre régionale de commerce et d'industrie dont le siège est à Paris, quatre chambres de commerce et d'industrie et leurs six délégations, dont le lieu d'implantation et la circonscription sont définis ci-après :

### **1) Chambre de commerce et d'industrie de Paris (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) (CCIP) :**

#### **- lieu d'implantation :**

La chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) a son siège à Paris.

#### **- circonscription territoriale :**

Sa circonscription territoriale comprend les quatre départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

#### **- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la T.P. 2005 :**

. nombre de ressortissants : 314 760

. bases d'imposition 2005 : 12 707 893 778 euros

#### **- délégations départementales :**

La CCIP comprend quatre délégations départementales :

- délégation de Paris : sa circonscription couvre le département de Paris et son siège est à Paris
- délégation des Hauts-de-Seine : sa circonscription couvre le département et son siège est à Nanterre.
- délégation de Seine-Saint-Denis : sa circonscription couvre le département et son siège est à Bobigny
- délégation du Val-de-Marne : sa circonscription couvre le département et son siège est à Créteil

## **2) Chambre de commerce et d'industrie de Versailles (Val d'Oise – Yvelines) (CCIV) :**

### **- lieu d'implantation :**

Son siège est à Versailles.

### **- circonscription territoriale :**

Sa circonscription territoriale comprend les deux départements des Yvelines et du Val d'Oise.

### **- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la T.P. 2005 :**

. nombre de ressortissants : 67 936

. bases d'imposition 2005 : 3 783 116 523 euros

### **- délégations départementales :**

La CCIV comprend deux délégations :

- la délégation de Versailles, dont la circonscription couvre le département des Yvelines et le siège est à Versailles.
- la délégation du Val d'Oise, dont la circonscription couvre le département du Val d'Oise et le siège est à Pontoise.

## **3) Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE):**

### **- lieu d'implantation :**

La chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE) a son siège à Evry.

### **- circonscription territoriale :**

Sa circonscription couvre la totalité du département.  
Elle n'a pas de délégation.

### **- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la T.P. 2005 :**

. nombre de ressortissants : 30 591

. bases d'imposition 2005 : 1 852 257 463 euros

#### **4) Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (CCI 77) :**

**- lieu d'implantation :**

Son siège est à Marne-la-Vallée.

**- circonscription territoriale :**

Sa circonscription couvre l'ensemble du département.

Elle n'a plus de délégation depuis l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 portant suppression des délégations de Meaux et Melun.

**- nombre de ressortissants et base d'imposition à la T.P. 2005 :**

. nombre de ressortissants : 33 965

. bases d'imposition 2005 : 1 908 862 440 euros

### **III) RESPECT DES OBJECTIFS DE VIABILITE ECONOMIQUE, DE JUSTIFICATION OPERATIONNELLE, DE PROXIMITE DES ELECTEURS, ET DE COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE EN COURS DE REVISION :**

Le rapport, annexé au présent schéma, démontre que le réseau des CCI de la circonscription Paris – Île-de-France respecte les objectifs de la loi du 2 août 2005 et du décret du 16 mars 2006 rappelés ci-dessus.

Pour l'essentiel, il souligne que :

- ne figurent dans le schéma directeur que les CCI dont le nombre de ressortissants est supérieur à 4500,
- en outre, avec quatre CCI pour huit départements, 29% du PIB national, et près de 450 000 ressortissants (sources CCI), les conditions de viabilité économique sont assurées,
- leur lieu d'implantation et celui de leurs délégations permettent d'apporter aux entreprises les services opérationnels de proximité,
- aucune des CCI n'est concessionnaire des ports ou aéroports inscrits au schéma directeur de la région Île-de-France en cours de révision.

#### IV - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION PARIS – ÎLE-DE-FRANCE, A TRAVERS NOTAMMENT LES SCHEMAS SECTORIELS :

Conformément aux dispositions de l'article L. 711-8 du code de commerce et du décret du 16 mars 2006, des schémas sectoriels seront préparés par la CRCI, en concertation étroite avec les CCI, et seront soumis au vote de son assemblée générale.

Ces schémas détermineront l'implantation de tous les établissements, équipements et services gérés par les CCI.

Leur préparation sera précédée d'une évaluation des missions et des actions des CCI, et d'une recherche d'organisation optimale du réseau fondée en particulier sur l'objectif d'une plus grande efficacité des services de proximité aux entreprises et d'une meilleure rationalisation des moyens au niveau de l'ensemble du réseau.

Cette évaluation et l'adoption des schémas sectoriels pourraient justifier à terme la révision du présent schéma directeur.

Fait à Paris le 27 MARS 2006

Le Président de la CRCI  
Paris- Île-de-France

Pour le Président de  
la CCI de Paris,  
Le premier vice-  
Président

Le Président de la  
CCI Versailles Val  
d'Oise/Yvelines

Le Président de la  
CCI de l'Essonne

Le Président de la  
CCI de  
Seine-et-Marne